



# LES ZONES HUMIDES

## Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Selon la définition de la loi sur l'eau de 1992 c'est un « terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre\*, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles\* pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides (marais, tourbières\*, prairies humides) sont des milieux particulièrement riches et intéressants, mais fragiles et actuellement soumis à de fortes pressions anthropiques.

## L'intérêt des zones humides

- **Qualité de l'eau** : elles agissent comme filtre épurateur : les espèces végétales et animales qu'elles abritent, piègent, transforment et absorbent les éléments dissous dans l'eau.
- **Régulation de la ressource en eau** : véritables éponges, les zones humides possèdent une capacité de stockage phénoménale et restituent l'eau progressivement au milieu naturel. Elles jouent donc un rôle important dans la limitation des crues et dans le soutien d'étiage des cours d'eau.
- **Biodiversité** : les zones humides abritent plus de 30 % des plantes remarquables et menacées en France, de nombreux oiseaux migrateurs,... Elles assurent à la fois des fonctions d'alimentation, de reproduction, d'abri et de protection.
- **Economique** : Les zones humides peuvent présenter un intérêt économique pour les agriculteurs en garantissant de l'herbe en quantité lors des années de sécheresse. La tourbe\* est exploitée pour la production de combustible, de matériaux de construction ou encore de substrat pour l'horticulture ou l'agriculture



*Le sol des zones humide possède de fortes capacités de réserve d'eau.*

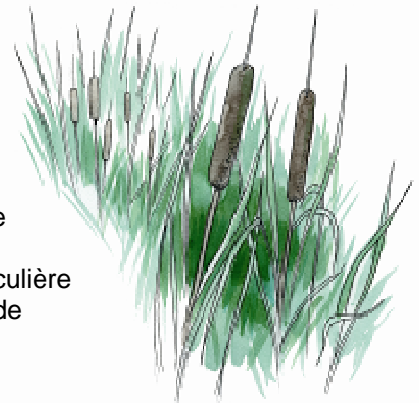


## Les menaces qui pèsent sur les zones humides

La présence d'eau parfois stagnante, a fait considérer pendant longtemps ces milieux comme insalubres. Assèchements et comblements se sont alors multipliés. Aujourd'hui, le drainage pour la mise en valeur agricole ou pour l'urbanisation reste la principale menace.

## Les zones humides du bassin du Célé

Plusieurs recherches sur les zones humides ont été initiées à l'échelle européenne, nationale ou régionale. Ces inventaires ne concernent toutefois que les zones humides de taille ou d'intérêt régional, national voire international. C'est pourquoi, aucun recensement global et aucune mesure de protection particulière n'avait été entrepris sur le bassin du Célé avant le lancement en 2004 d'une étude d'inventaire dans le cadre du Contrat de rivière Célé. Cet inventaire a permis d'inventorier plus de 1130 zones humides de plus de 50 ares sur le bassin du Célé.



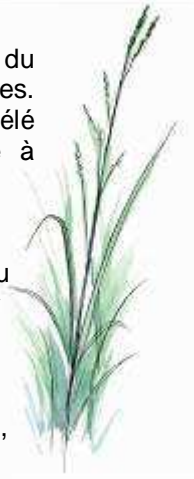
## Où les trouve-t-on ?

Ces zones humides sont situées en grande majorité sur les têtes de bassin. Les bassins du Bervezou, du Veyre, de l'Anès et du Moulègre hébergent à eux seuls plus de la moitié de ces zones. Paradoxalement, la partie du territoire la moins riche en milieux humides est celle longeant le Célé notamment en basse vallée du Célé où la nature du sous-sol (karst) rend peu propice à l'engorgement des sols.



Cariçaie

⑩ **Les milieux riches à fort intérêt patrimonial** \* sont principalement cantonnés aux têtes de bassin du Bervezou, du Veyre, de l'Anès et du Moulègre. Des habitats exceptionnels y ont été recensés : Cariçaies à *Carex rostrata*, à *Carex vesicaria* et à *Carex paniculata* notamment. On y trouve également des espèces emblématiques telles que les Droséras (*D. rotundifolia*, *D. longifolia* et *D. intermedia* Hayne), plantes de tourbières rares et protégées. Ces zones présentent aussi un intérêt hydrologique certain.



⑪ **Les zones humides à fort potentiel patrimonial.** Elles sont majoritairement situées sur les sous – bassins du Drauzou, de la Ressègue, des Sources de la Rance, du Célé, de l'Aujou et de l'Enguirande. Leur intérêt patrimonial demeure fort même s'il est plus commun. Leur intérêt hydrologique est important. La pression agricole et urbaine sur ces secteurs explique la régression assez importante du nombre de zones humides.

⑫ Enfin, **les zones humides alluviales** (en bord de cours d'eau). Elles sont surtout localisées le long du Célé et de la Rance et dans les gorges de leurs affluents. Leur rôle patrimonial est modeste (peu d'espèces protégées) mais leur rôle hydrologique est primordial (régulation des régimes des eaux).

La répartition actuelle des zones humides du bassin du Célé s'explique donc à la fois par le contexte géologique, topographique et hydrogéologique que par la pression agricole ou urbaine qui s'exerce ou s'est exercé par le passé sur ces milieux. En effet, les dernières années ont été marquées par une forte dégradation de ces milieux.



## Quelles espèces animales et végétales abritent-elles ?

L'assemblage complexe d'habitats diversifiés confère aux zones humides du bassin du Célé une biodiversité végétale et animale intéressante.

Pour les plus férus d'entre nous, les grands types de milieux humides rencontrés sont les suivants : pelouses acidophiles, prairies mésophiles, prairies humides à joncs, jonçaies, mégaphorbiaies, cariçaies, bois humides acidophiles, tourbières (rares), magnocariçaies, végétation d'eau courante, d'eau stagnante et de sources.



**Hypericum elodes**  
(Millepertuis des marais)

Photo : W. Ratel,

Parmi les espèces recensées et outre les Droséras déjà citées précédemment, de nombreuses autres espèces sont également protégées. Les espèces végétales restent les plus faciles à observer. On peut citer notamment : *Dactylorhiza maculata*, *Parnassia palustris*, *Gymnadenia conopsea*, *Orchis mascula*, *Anacamptis morio*, *Menyanthes trifoliata*, *Gentiana pneumonanthe*, *Erica tetralix*, *Arnica montana*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Ranunculus omiophyllus*, *Hypericum elodes*, *Eleocharis multicaulis*, ...

Cette liste ne représentant bien entendu qu'un faible échantillon des espèces végétales recensées sur le territoire.



**Drosera Rotundifolia**

Photo : W. Ratel, Lot Nature

Côté règne animal, l'observation se fait bien plus délicate. Les zones humides s'avèrent toutefois le terrain de jeu idéal pour la Loutre d'Europe, de nombreux papillons, insectes, amphibiens et libellules inféodés aux milieux aquatiques.